

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/4/10 DOSSIER N°7402	FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT (FDSH) : COLLEGES DE CHENERAILLES ET JULES MAROUZEAU A GUERET
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT
(FDSH) : COLLEGES DE CHENERAILLES ET JULES MAROUZEAU A
GUERET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/4/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder aux collèges Simone Veil à CHENERAILLES et Jules Marouzeau à GUERET, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes pour un montant total de **2 514 €**.

Collège	Opération	Dépense éligible en TTC	Taux retenu	Montant subvention accordé
Collège Simone Veil à Chénérailles	Remplacement d'une vitre de four	534,60 €	30 %	160 €
Collège Jules Marouzeau à Guéret	Remplacement du groupe frigorifique à une chambre froide	4 707,50 €	50 %	2 354 €
			Total	2 514 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget 2026 sous l'imputation suivante : AFF_SCO, chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET